

Collège Saint Jean-Baptiste de La Salle - Montpellier

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)

Année scolaire 2018/2019

ALERTE METEO : VIGILANCE ORANGE

Grande vigilance mais pas de mesure spécifique sauf avis donné par le rectorat et/ou la préfecture.
Pas de suspension des transports scolaires par anticipation → les cours sont assurés.

ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVANT LE DEBUT DES COURS (pendant la nuit)

- suspension des transports.
- les élèves restent à leur domicile mais l'accueil devra être assuré au Collège : les personnels doivent se rendre sur leur lieu de travail sauf à se mettre en danger. Ils se mettent à la disposition du chef d'établissement ou son représentant. En cas d'impossibilité de se déplacer, les personnels contactent la cellule de crise du Collège.
- le Collège est ouvert.

ALERTE METEO : VIGILANCE ROUGE AVEC ELEVES PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT

- suspension des transports.
- mise en place immédiate du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) par le chef d'établissement ou son représentant.
- les élèves et les personnels restent dans l'établissement sauf consigne claire du chef d'établissement ou de son représentant.
- les élèves doivent être gardés dans l'établissement jusqu'à un retour sans risque à leur domicile.
- chaque personnel est tenu de rester à son poste pour aider à la mise en place du PPMS : mise à disposition de la cellule de crise pour sécuriser les élèves, les lister, les encadrer, les héberger jusqu'à la fin de l'alerte.
- seul le préfet peut donner une autorisation de retour anticipé : le chef d'établissement ne peut pas prendre la décision d'un retour anticipé des élèves à leur domicile sans un accord officiel.
- **les élèves sont en sécurité au Collège** : ne pas circuler (n'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques), ne pas encombrer les réseaux (ne téléphonez pas) afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible et se tenir informé via le site internet du Collège et la radio (France Bleu Hérault 101,1 FM). Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).
- seuls les parents et/ou les responsables légaux sont habilités à récupérer en personne les élèves s'il n'y a pas eu de décision de confinement.